



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

N° Spécial

17 Janvier 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 17 Janvier 2019

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2019-008	08.01.2019	Avis relatif à la demande d'extension d'un ensemble commercial dans le cadre de l'opération d'aménagement « Plaine Sud » pour les ilots H et I, d'une surface de vente de 895 m ² , située dans le quartier des Canaux à CLAMART.	3

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2019-008 du 8 janvier 2019 relatif à la demande d'extension d'un ensemble commercial dans le cadre de l'opération d'aménagement « Plaine Sud » pour les ilots H et I, d'une surface de vente de 895 m², située dans le quartier des Canaux à CLAMART.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 8 janvier 2019 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M .Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'avis relative à l'extension d'un ensemble commercial dans le cadre de l'opération d'aménagement « Plaine Sud » pour les ilots H et I, d'une surface de vente de 895 m², située dans le quartier des Canaux à Clamart, reçue dans mes services le 8 novembre 2018, et enregistrée sous le numéro 92.18.12 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2018, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement ;

Sous la présidence d'Isabelle HERRERO, Sous préfète chargée de mission pour le développement économique et l'emploi

Après qu'en aient délibéré les membres :

- M. André MANCIPOZ**, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
- Mme Carine BANSEDE**, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
- Mme Nathalie FANFANT**, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Michel FOUQUET**, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;

M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange défense des consommateurs ;
M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;
M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;

Assistés des représentants de l'Administration :

- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation
- Mme Ordiana YEBE-AKO, DRIEA

Considérant que ce projet consiste en une extension de 895 m² d'un ensemble commercial implanté au sein du périmètre de l'opération d'aménagement urbain Plaine Sud ;

Considérant que le projet d'extension devrait répondre aux besoins des usagers et futurs habitants du quartier tout en complétant et en renforçant l'offre commerciale de proximité ;

Considérant que l'ensemble commercial va profiter de la proximité du tramway, de la bonne desserte en bus et de la dynamique de restructuration du quartier ;

Considérant que la problématique du développement durable semble avoir été prise en compte dans sa dimension environnementale.

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
M. Michel FOUQUET, représentant M. Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;
M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret ;
M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;
M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
Mme Carine BANSEDE, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

S'est abstenu :

Néant

A voté contre la réalisation du projet :

Néant

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;
M. Jean-Didier BERGER, maire de Clamart ;
M. Jean-Sébastien SOULÉ, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande, déposée par la société Eiffage Immobilier Ile-de-France, d'extension de 895m² de surface de vente, comprenant deux moyennes surfaces non alimentaire de 314 m² et 385m² et deux boutiques de 196m², de l'ensemble commercial Plaine Sud, dans la commune de Clamart, correspondant aux lots H et I de l'opération d'aménagement du quartier des Canaux.

Nanterre, le 8 janvier 2019

**Pour le Préfet, et par délégation,
La Sous-préfète, chargée de mission
pour le développement économique et l'emploi**

Isabelle HERRERO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>